

Suisse Eole : Berne 31 aout 2015

Projets d'éoliennes freinés malgré le consentement clair des communes

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs en vos titre et fonctions,

Chers invités,

Merci pour cette invitation à venir vous entretenir de la lenteur des processus décisionnels dans le domaine de l'énergie éolienne.

En 1996, - donc il y a 19 ans déjà, - l'Office fédéral de l'Environnement (OFEV) s'intéressait pour la première fois à produire de l'énergie éolienne dans la région de Ste-Croix.

Deux ans plus tard, un premier rapport de faisabilité faisait état d'une capacité potentielle de production énergétique éolienne positive et deux sites éventuels étaient retenus : Le Mont-des-Cerfs (avec 4 éoliennes) et la Gittaz (pour 3 éoliennes).

En 1999 cependant, sous l'impulsion de « *l'Association pour la sauvegarde des Gittaz et du Mont-des-Cerfs* » un référendum donnait un résultat de 61 % de votants opposés à la participation par la Commune de Ste-Croix, « ... aux coûts de la procédure de demande d'autorisation préalable d'implantation. » La Commune de Ste-Croix, - qui soutenait alors ce projet, - s'en retire dorénavant.

Le projet est repris cependant, dans un premier temps, par le Canton de Vaud, qui le place dans une perspective cantonale et non plus seulement communale. Et puis, par la suite, dès 2008 par la compagnie « *Romande Energie.* » Cette dernière compte alors financer le projet entièrement, en prenant à sa charge les travaux préparatoires, les infrastructures et les installations éoliennes. Romande Energie se pose donc comme investisseur, responsable de la mise en œuvre du projet et de son fonctionnement futur.

En 2004, le site de Ste-Croix est reconnu par la Confédération dans le cadre du « Potentiel éolien de la Suisse » et ensuite par le Canton de Vaud en 2007, dans le cadre du « Potentiel éolien du Canton de Vaud. » Il est également intégré

dans le nouveau Plan directeur vaudois. Bonne exposition au vent, raccordement proche au réseau électrique et bonne accessibilité le caractérisent.

En 2011, le Conseil communal de Ste-Croix adopte alors un préavis accordant, - à travers un règlement ad hoc, - son soutien à la réalisation d'un parc éolien à Ste-Croix, parc visant à soutenir son programme d'économie d'énergie datant de 2001, à faire preuve d'engagement dans le domaine des solutions durables et à contribuer à notre indépendance énergétique.

Le projet présenté à la population en février 2012, - sous forme de référendum consultatif, - compte dorénavant 6 éoliennes au lieu de 7, l'éolienne la plus proche du village ayant été supprimée. Il est soutenu par la Municipalité et par le Conseil Communal. Avec 53,05 % des votants se prononçant positivement, le projet est accepté, avec une participation au vote de 59.43 %.

Ce projet à 6 éoliennes, - dans lequel Romande Energie envisage d'investir 42 millions de francs, - devrait produire 22 millions de kilowattheures (kWh) par an, soit l'équivalent de la consommation actuelle de l'ensemble de la commune de Ste-Croix (5'000 habitants aujourd'hui), industries comprises.

Suite à ce vote positif, la Commune de Ste-Croix accorde le permis de construire, dans le même temps que le plan d'affectation cantonal est adopté par l'Etat de Vaud.

Des recours par contre ont été déposés contre ces deux décisions auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal vaudois par des associations et des particuliers.

Le 2 mars 2015, le Tribunal cantonal rendait son arrêt. Cet arrêt admet certains points des recours et demande des études additionnelles complémentaires en matières d'émissions sonores et d'impact des éoliennes sur l'avifaune.

La société Romande énergie, porteuse du projet, - et soutenue par la Municipalité de Ste-Croix, - s'est engagée à réaliser des études de façon à répondre aux demandes additionnelles du Tribunal cantonal. La décision du Tribunal cantonal devrait donc tomber en 2016.

Aujourd'hui, nous en sommes là.

Quelles leçons en tirer ?

Premièrement, 19 ans, c'est long, et même trop long. Si l'on tient compte des avancées technologiques quotidiennes et de l'objectif énergétique 2050 de la Confédération suisse. Sans compter que quelle que soit la décision du Tribunal cantonal, un recours au Tribunal fédéral est toujours et encore possible.

Deuxièmement, - plus d'attention devrait être accordée aux propos de Monsieur le Conseiller d'Etat vaudois Pierre-Yves Maillard, - qui affirmait en mai 2013 qu'il devrait être envisagé l'instauration d'une mesure d'exception au droit de recours des associations et des privés dans le contexte de la mise en œuvre du passage aux énergies renouvelables. Monsieur Maillard déplorait alors une «guérilla juridique» qui nuit à la réalisation des projets éoliens, dans le cadre de sa prise de position visant à la défense du bien public collectif.

Troisièmement, Il nous semble que l'engagement de la Confédération dans le domaine éolien n'est pas à la hauteur de la vision 2050. La Confédération dispose en effet de multiples instruments, plateformes et mécanismes pour apporter un appui et un soutien visibles, audibles et perceptibles à des projets tel que le nôtre. Elle ne le fait pas et se tient en retrait. Ce qui permet à d'autres d'occuper le terrain. A l'avenir, une présence beaucoup plus affirmée de la Confédération sur le terrain, dans les médias et dans l'action politique est nécessaire et souhaitable

Quatrièmement, le Canton de Vaud pour sa part est en train de refaire en partie le retard qu'il avait également pris dans son soutien aux projets éoliens. En effet, en juin 2014, il lançait sa plateforme participative pour l'énergie éolienne, plateforme visant à mieux comprendre les questionnements des différents acteurs impliqués et à ouvrir un espace de dialogue. Les communes ont en effet besoin de plus de soutien car il est difficile de bien comprendre la complexité de toutes les procédures et les oppositions peuvent avoir des aspects multiples et divers. Il lance maintenant la deuxième étape de cette démarche qui, nous le souhaitons, sera couronnée de succès.

Enfin, malgré leur lenteur, les projets avancent, des appuis sont présents et des impulsions sont données. Le Canton de Neuchâtel a voté oui à un plan éolien cantonal. Des projets sont en gestation dans le canton de Vaud, projets déjà acceptés par les habitants de Premier, de Vallorbe, de Vaulion. Tramelan et Saicourt au Jura ont aussi dit oui. Nous gardons donc confiance et nous devons garder confiance. Nous devons aussi tous ensemble redoubler nos efforts car 2050 approche à grands pas.

Merci pour votre attention.

Franklin Thévenaz, Syndic, Ste.-Croix (VD)